

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 07/04/2025

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

DATE D’AFFICHAGE

LE : 17 AVR. 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTES : 10

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vendredi onze avril à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 7 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 0

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

Secrétaire de séance : Christian MAZURE

Délibération : Examen de la demande de subvention du Vélo Club de Gasny

Vu la délibération du conseil municipal N°2025-12 du 31 janvier 2025 accordant des subventions à diverses associations pour un montant global de 2 625€,

Vu la délibération du conseil municipal N°2025-16 du 7 mars 2025 accordant une subvention au CFAIE pour un montant global de 225€,

Considérant l'enveloppe globale de 3 000€ qui sera inscrite au budget 2025 à destination des associations,

Considérant que le solde de l'enveloppe destinée aux associations s'élève à 150€, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande de subvention du Vélo Club de Gasny. Le montant de la subvention 2025 voté ce jour est de 150€. Le disponible après déduction de cette subvention est nul.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 11 avril 2025

Le Maire, Hélène MARTINEZ

Signature du secrétaire de séance, Christian MAZURE

